



## Question écrite 21/39 de Marc Cools sur les inondations av de Beersel.

Depuis juillet de cette année les maisons situées aux environs du 95 av de Beersel, à hauteur du croisement Steenvelt/Beersel, ont été quatre fois inondées (garage et buanderie inondés, 20 cm d'eau dans le hall,...). Ce sont des inondations très localisées et qui ne se produisaient pas ces dernières années. Peut être sont-elles en lien avec le fait que les avaloirs sont bouchés par les feuilles mortes qui n'ont toujours pas été enlevées dans l'avenue ? Visiblement cet enlèvement se produit plus tardivement que les autres années. A noter aussi que la taille des arbres de cette avenue ne se fait plus comme par le passé tous les deux mais tous les quatre ans. Peut-être l'égout est-il à cet endroit sous pression en raison des eaux qui dévalent le Steenvelt par pluie exceptionnelle ? Quelle que soit la cause de ces inondations à répétition une solution doit être trouvée. Pouvez-vous m'indiquer comment le Collège, qui a déjà été averti depuis un certain temps par les habitants, compte solutionner ce problème ?

### **Éléments de réponse :**

La Commune a sollicité Vivaqua afin d'inspecter les connexions entre l'avaloir et le collecteur sur le tronçon de voirie concerné.

Il apparaît que les trois avaloirs disposent de raccords en PEHD et sont en bon état. L'un d'entre eux était bouché, le bon écoulement a été rétabli.

Le problème devrait donc être réglé.



## Question écrite 21/38 de M. De Bock concernant le nouveau plan de circulation dans la rue Vanderkindere et la fermeture de la rue Marie Depage.

La fermeture de cette voirie pose question dès lors que c'est un axe important tant le matin que le soir qui constitue un point de passage amenant au rond point Churchill. La fermeture de cet axe entraîne de nombreux reports dans les voiries avoisinantes, Lotz, Mac Arthur, grossissant le flux de circulation sur Churchill et Vanderkindere.

Le réaménagement des carrefours de VDK ne nécessite pas la fermeture de la Rue Depage.

C'est étonnant puisque personne n'en a été informé.

Aucune demande locale du comité de quartier n'a sollicité la fermeture de cet axe.

Et aucune décision n'a été soumise au conseil communal.

Alors que visiblement des comptages par Bruxelles-Mobilité seraient annoncés en amont de la période de test (3/11 au 26/1)

Je souhaite dès lors connaître

1. le fondement de cette décision (date de la décision, volonté du collège, choix de la période, délégation de comptage, mise en œuvre de la décision, l'absence de concertation, participation, information locale)
2. le résultat des comptages en amont et leur pertinence (date et heures de ces relevés, lieux de ces relevés / philosophie poursuivie).

Je remercie d'avance le Collège pour ses réponses

### **Éléments de réponse :**

- Un permis ICR (itinéraires cyclables régionaux), introduit en 2014, a été délivré en 2019. Il prévoit le réaménagement de nombreuses voiries et carrefours. C'est notamment sur base de celui-ci qu'une petite dizaine de carrefours ont été sécurisés sur l'axe Fauvette ces derniers mois (création d'oreilles et de passages pour piétons, élargissement de trottoirs et plantations d'arbres).

- C'est sur base de ce permis également que l'avenue Bourgmestre J. Herinckx sera totalement rénovée en 2022 (nouveaux trottoirs, création d'une piste cyclable séparée bidirectionnelle, suppression de l'îlot central etc).

- Ce permis prévoit aussi de réaménager l'ensemble des carrefours de la rue Vanderkindere, ce qui sera fait en 2022 (trottoirs plus larges, plantations d'arbres, ce qui répond à une demande forte dans le quartier) pour la partie située entre la chaussée de Waterloo et la place Vanderkindere.

- Pour le carrefour Vanderkindere-Gabrielle-Depage, le permis prévoit de supprimer le double sens de circulation pour élargir l'oreille de trottoir, la verduriser et la rendre plus confortable, sécurisante pour les usagers faibles, en particulier les piétons.

- Conscient que cet aménagement peut avoir des impacts mobilité, le Collège des bourgmestre et échevins d'Uccle n'a précisément pas voulu foncer "tête baissée" et a souhaité que soit au préalable organisé un test en conditions réelles, en effectuant des mesurages précis, des comptages dans l'ensemble du quartier, en collaboration avec Bruxelles Mobilité, pour objectiver les choses au maximum. C'est pour cette raison qu'un test de 3 mois est organisé avant d'envisager tous travaux (autorisés par le permis délivré en 2019), cela nous a semblé prudent.

- En matière de mobilité, 3 mois est une durée minimale afin de pouvoir apprécier correctement la situation, d'examiner comment ce changement est intégré par les usagers de la voirie.

- Au terme de celui-ci, et en fonction des recommandations des services Voirie-Mobilité et Police, ainsi que des retours des riverains et commerçants, il sera décidé de pérenniser le dispositif (et de réaliser l'aménagement définitif prévu) ou non. Aucune décision n'a donc encore été prise à cet égard.

- Pour être tout à fait complet, nous avons organisé une rencontre à l'attention des citoyens du quartier (qui a rassemblé plus d'une cinquantaine de personnes à l'école Longchamp), au cours de laquelle nous avons notamment détaillé cet aménagement et le test. Deux toutes-boîtes ont été distribués, un article publié dans le Wolvendael et une publication diffusée via la page facebook de la Commune. Des contacts sont également intervenus auprès des commerçants.

- Enfin, sachez que le tronçon de la rue M. Depage entre Lotz et Cavell, à sens unique compte tenu du chantier « Cavell Court » devrait être remis à double sens de circulation à partir du 13 décembre prochain.